

Réparations locatives
**QUI S'OCCUPE
DE QUOI ?**



**Le Toit
Forézien**

L'HABITAT SOCIAL COOPÉRATIF

www.toitforezien.fr

QUI S'OCCUPE DE QUOI DANS MON LOGEMENT EN CAS D'USURE, DE DÉTÉRIORATION OU DE NON FONCTIONNEMENT ?

INTÉRIEUR



Légende :

- ◆ 0 Entretien assuré par le Toit Forézien
- 0 Entretien assuré par le locataire
- 0 Entretien assuré dans le cadre de l'accord*

◆ ENTRETIEN ASSURÉ PAR LE TOIT FORÉZIEEN

1. Robinet et alimentation gaz
2. Canalisation d'eau chaude et d'eau froide
3. Colonnes chutes des eaux (pluviales, vannes, usées)

■ ENTRETIEN ASSURÉ PAR LE LOCATAIRE

- | | |
|--|---|
| 1. Clés, badges | 10. Peintures et papiers peints |
| 2. Cylindre | 11. Remplacement ampoules, néons,... |
| 3. Tableau électrique (remplacement fusible) | 12. Jupe de baignoire, paroi, cabine de douche (pivot, roulettes,...) |
| 4. Flexible de gaz | 13. Miroir, glace |
| 5. Flexible de douche et pommeau | 14. Entretien et réparations carrelage et faïence |
| 6. Vitrerie | 15. Chaudière (prestataire de service) |
| 7. Plinthes | |
| 8. Barre de seuil | |
| 9. Maintien bon état du sol et petites réparations | |

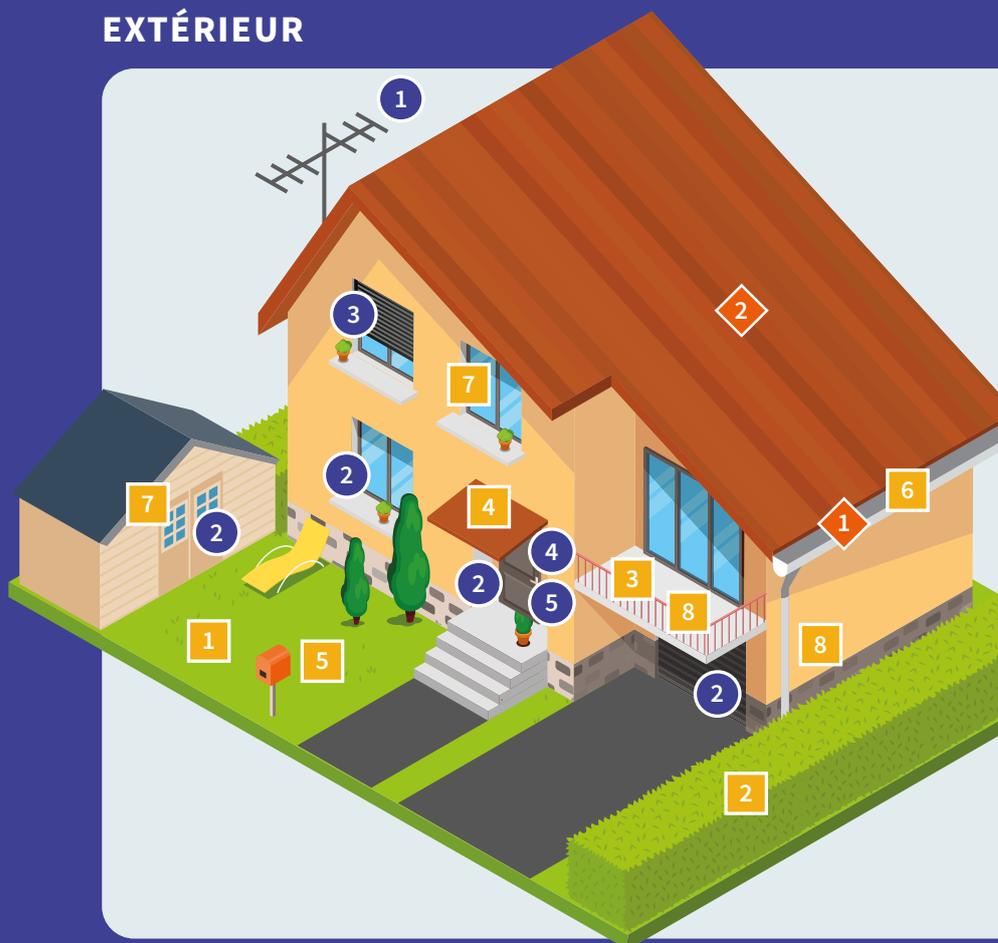
● ENTRETIEN ASSURÉ DANS LE CADRE DE L'ACCORD*

- | | | |
|---|---|--|
| 1. Thermostat d'ambiance | 9. Chasse des WC, mécanisme et robinet d'alimentation de chasse | 15. Commandes de volets roulants électriques |
| 2. Visiophone, interphone | 10. Ballon d'eau chaude | 16. Débouchage des conduits d'évacuation |
| 3. Remplacement de la robinetterie | 11. Fixation cuvette des toilettes | 17. Sonnette |
| 4. Fuite sur évacuation | 12. Jalousies, persiennes, volets roulants, manivelle, sangles et enrouleur | 18. Détecteur autonome de fumée |
| 5. Robinet machine à laver | 13. Portes de placard, roulettes, guides | 19. Joints menuiseries |
| 6. Joints sanitaires | 14. Prise électrique, de télévision, de téléphone et interrupteur | |
| 7. Radiateur | | |
| 8. Compteurs et robinets d'arrivée d'eau générale | | |

IMPORTANT : toutes ces indications s'appliquent pour un usage normal des installations.

*Accord portant sur le partage de la prise en charge des réparations locatives conclu dans le cadre des dispositions prévues par le décret n°87-712 du 26 août 1987 pour les réparations locatives.

EXTÉRIEUR



◆ ENTRETIEN ASSURÉ PAR LE TOIT FORÉZIEN

1. Réparation des chéneaux
2. Toiture : réparation, étanchéité

■ ENTRETIEN ASSURÉ PAR LE LOCATAIRE

1. Pelouse
2. Elagage des haies et arbustes
3. Nettoyage du balcon
4. Nettoyage auvent
5. Boîte aux lettres et cylindre
6. Nettoyage des chéneaux
7. Vitrerie
8. Débouchage, descente des eaux pluviales et des eaux du balcon

● ENTRETIEN ASSURÉ DANS LE CADRE DE L'ACCORD*

1. Antenne TV
2. Portes et fenêtres (menuiseries, crémones, paumelles, enrouleur et casse de store, graissage des charnières, portillon, poignée)
3. Jalousies, persiennes, volets roulants
4. Sonnette
5. Prises et interrupteurs

RAPPELS

Participation à la prise en charge des réparations locatives :

Typologie	Montant forfaitaire /mois	Participation locataire forfaitaire /mois	Participation Toit Forézien forfaitaire /mois
T1	2.00€	1.00€	1.00€
T1 bis	2.00€	1.00€	1.00€
T2	2.50€	1.25€	1.25€
T3	3.00€	1.50€	1.50€
T4	3.50€	1.75€	1.75€
T5	4.00€	2.00€	2.00€
T6	4.00€	2.00€	2.00€
T7	4.00€	2.00€	2.00€

L'accord est consultable dans son intégralité sur notre site internet. Cet accord est révisable chaque année. Ces données sont donc susceptibles d'être modifiées.

EN CAS D'URGENCE TECHNIQUE, CONTACTEZ LE SERVICE D'ASTREINTE DU TOIT FORÉZIEN :

04 27 40 23 23

En dehors des horaires d'ouverture de notre standard téléphonique, Le Toit Forézien dispose d'un **dispositif d'astreinte actif les soirs, week ends et jours fériés**. Notre service se tient à votre disposition en cas de problème grave dans votre résidence, mettant en cause la sécurité des biens et des personnes et nécessitant une intervention technique urgente.


Le Toit Forézien
 L'HABITAT SOCIAL COOPÉRATIF

29 Rue Jo Goutteborge
42021 SAINT ETIENNE
CEDEX 21

04 77 33 08 13

www.toitforezien.fr